

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site des Monts-de-Corsier

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique « l'Amitié ».

Les parents inscrivant leur enfant à l'EM s'engagent à l'encourager à persévérer dans ses études musicales.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition.

Pour les instruments de cuivre, l'EM met à disposition de l'élève un instrument révisé de bonne qualité. Les besoins de révisions ou de réparations en cours de formation musicale sont examinés de cas en cas par l'enseignant. Les frais occasionnés par la révision et la réparation de l'instrument sont alors à la charge de l'EM. Néanmoins, la perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de négligence, sera facturé.

Une taxe de location de Frs 10.- par mois sera perçue pour couvrir les frais de révision et de réparation.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

De par son caractère social, l'EM prend en charge une partie des frais d'écolage et permet ainsi aux enfants de toutes classes sociales d'accéder à une formation musicale.

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement.

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière. Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant, respectivement 15% pour le troisième enfant de la même famille.

Une demande de soutien individuel aux frais d'écolages peut être demandée auprès de la commune de domicile selon un règlement communal, si nécessaire l'EM délivre une attestation de suivi de cours.

Musique d'ensemble

La musique de groupe est favorisée et l'intégration de l'élève se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site.

L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. Il se présente lors des deux soirées annuelles de la fanfare « L'Amitié », les 2 derniers samedis de janvier, et les parents sont responsables de s'assurer de la présence de l'élève à ces événements.

L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Entrée dans la société de musique l'Amitié des Monts-de-Corsier

L'entrée des élèves dans les rangs de la société, en fonction de leur âge et de leur parcours à l'EM se fait en accord avec les enseignants et les parents.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

La finance d'inscription aux divers concours est prise en charge par l'EM et les frais de pianiste par le Multisite. Les éventuels autres frais étant à la charge de l'élève.

Camp de musique

L'EM encourage ses élèves à participer au camp annuel organisé pour les jeunes musiciens par la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV) et participe au financement de l'inscription pour un maximum de 50%.

Vie associative

Les parents sont encouragés à faire suivre à l'élève l'activité associative et musicale de la fanfare « L'Amitié » afin de favoriser son intégration future dans ses rangs.